

Initiatives ministérielles

l'avant. Et cela sera certainement évident lorsque les gens verront comment la taxe les touchera.

M. Boudria: Monsieur le Président, je tiens à éclaircir quelque chose. Le ministre vient-il d'avouer à la Chambre que sa campagne sera de la propagande visant à neutraliser les députés de l'opposition? Dans ce cas, le ministre va-t-il s'engager à ne pas dépenser un seul sou noir tant que le projet de loi n'aura pas été adopté? Si celui-ci est adopté—le ciel nous en préserve—, le ministre pourra alors faire circuler toutes les informations qu'il voudra.

En attendant, conviendra-t-il qu'il vient de nous dire que cela se veut tout simplement un exercice de propagande visant à neutraliser les députés de l'opposition à la Chambre?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je n'ai rien dit de tel. J'ai dit qu'il importait d'informer les gens. Je me permets de vous renvoyer au quinzième rapport du Comité parlementaire des finances, qui date de mars 1988. En effet, le comité y recommande que le gouvernement n'impose pas la nouvelle taxe sans avoir d'abord chargé un comité consultatif privé d'établir des règles pratiques pour son administration et d'informer la population des détails de son application.

Il s'agit là d'un rapport unanime du Comité des finances, un comité multipartite. Je crois qu'il est très clair.

Mon collègue, le ministre du Revenu national, a d'importantes informations à communiquer aux personnes âgées et à d'autres Canadiens à faible revenu sur la façon dont ils doivent obtenir le crédit d'impôt relatif à la TPS. Comme il importe beaucoup pour ces personnes qu'elles puissent bénéficier en décembre 1990 de cet avantage parmi d'autres de la taxe, nous devons évidemment nous en occuper dès maintenant.

M. Soetens: Au cours de leurs exposés d'aujourd'hui, monsieur le Président, les chefs des deux partis d'opposition ont abordé bien des points que mes électeurs ne cessent de soulever, soit la diffusion de l'information, ce qui est imposable et ce qui ne l'est pas, ainsi que le crédit applicable à la taxe de vente. J'ai là une brochure qu'a publiée le réseau Une Voix, où nos aînés mentionnent notamment l'eau, l'assurance et certains frais de trans-

port parmi les éléments taxables. Or, nous savons qu'ils ne le sont pas en vertu de la loi.

Par votre entremise, monsieur le Président, je voudrais poser au ministre une question au sujet du crédit même. J'ai entendu des députés de l'opposition parler des économiquement faibles et de ceux qui perdent leur emploi partout au Canada et qui se demandent s'ils auront accès à ce crédit.

Comment et quand les Canadiens pourront-ils toucher ce crédit applicable à la taxe de vente? Le ministre pourrait-il nous dire exactement combien de Canadiens dans l'ensemble du Canada auront droit à ce crédit d'impôt?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je trouve cette question d'autant plus pertinente que les contribuables canadiens reçoivent actuellement leur déclaration d'impôt pour l'année d'imposition 1989. La déclaration comprend notamment le formulaire que devront remplir les contribuables admissibles au crédit pour taxe de vente. Il importe qu'ils remplissent bien leur déclaration d'impôt pour l'année 1989, car leur admissibilité au crédit sera jugée en fonction de leur revenu de 1989.

• (1745)

Voilà pourquoi nous devons de toute urgence communiquer aux intéressés les renseignements pertinents, de façon que ceux-ci puissent établir leur admissibilité et toucher leur premier chèque en décembre 1990. Sauf erreur, quelque 8,4 millions de familles sont visées. Quatre-vingt quatre pour cent environ des gens âgés et des chefs de famille monoparentale seront admissibles à ce crédit. Comme certains de mes collègues d'en face viennent de me le rappeler, les contribuables recevront chaque trimestre un chèque pour leur crédit d'impôt applicable à la taxe de vente, de sorte qu'ils auront l'argent nécessaire en poche pour effectuer leurs achats.

M. Barrett: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les positions exposées par le chef de l'opposition et le chef du Nouveau Parti démocratique concernant ce projet de taxe. Si vous me permettez de faire une observation avant de poser ma question, je dirais que les libéraux n'ont pas présenté de solution de rechange parce qu'ils ont bien l'intention de conserver cette taxe s'ils sont portés au pouvoir. Ce n'est pas plus compliqué que cela. Ils ne promettent jamais dans cette Chambre de supprimer cette taxe s'ils sont élus. Nous avons déjà vu cela auparavant.